

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE
TRANSPORTS, MER ET PÊCHE

Direction des affaires maritimes

Arrêté du 24 octobre 2013 portant organisation et nomination du jury de validation des acquis de l'expérience pour la délivrance du diplôme d'officier électronicien et systèmes de la marine marchande pour l'année 2013

NOR : TRAT1326382A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche,

Vu le décret n° 2003-169 du 28 février 2003 portant création du brevet d'officier électronicien et systèmes de la marine marchande ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2003 relatif à la formation et à la délivrance du brevet d'officier électronicien et systèmes de la marine marchande ;

Sur proposition de l'inspecteur général de l'enseignement maritime,

Arrête :

Article 1^{er}

La commission de validation des acquis de l'expérience pour la délivrance du brevet d'officier électronicien et systèmes de la marine marchande, prévue à l'article 6 de l'arrêté du 12 mars 2003 susvisé, se réunira le 6 novembre 2013 à partir de 11 heures sur le site de l'École nationale supérieure maritime de Saint-Malo.

Article 2

En application de l'article 7 de l'arrêté du 12 mars 2003 susvisé, sont désignés pour participer au jury de la commission de validation des acquis de l'expérience pour la délivrance du brevet d'officier électronicien et systèmes de la marine marchande :

- président : M. Brandon, inspecteur général de l'enseignement maritime ;
- représentant de l'inspecteur général des affaires maritimes : M. Bach, professeur de l'enseignement maritime ;
- professeur en énergie-propulsion : M. Lasbleiz, professeur technique de l'enseignement maritime ;
- professeur en électricité-électronique-automatique : M. Fortin, professeur de l'enseignement maritime ;
- officier titulaire du certificat de radioélectronicien de 1^{re} classe du service mobile maritime et du service mobile maritime par satellite : M. Gabriel, OR1 ;
- représentant du chef du bureau de l'emploi et de la formation maritimes : Mme Doucet.

Article 3

La directrice des affaires maritimes est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 24 octobre 2013.

Pour le ministre délégué et par délégation :
*Le sous-directeur des gens de mer
et de l'enseignement maritime,*

Y. BÉCOUARN